

Implantation d'une habitation mobile à côté d'un chantier

Par jeannegueye, le 03/04/2012 à 20:49

Bonjour,

je cherche à acquérir un terrain sur lequel il y a une habitation en ruine.

La commune sur laquelle est situé le terrain ne dispose que d'une carte communale et je sais que la constructibilité est très limité dans ce cas. La ruine en question est très ancienne et nécessiterais d'être détruite avant de la reconstruire. Elle n'est relié à aucun réseau (ni électricité, ni eau) et ne fait pas partie d'un hameau existant. Il y a tout de même à proximité un ancien four à pain, je ne sais pas si ça a une importance.

Je voudrais savoir tout d'abord si je pourrais rénover cette ruine et si je pourrais installer une habitation mobile (type yourte) sur le terrain pour y habiter le temps des travaux. Merci de bien vouloir me répondre.